

15, rue York, 2° étage Toronto (Ontario) M5J 0A3 www.ci.com Téléphone : 416-364-1145 Sans frais : 1-800-268-9374 Télécopieur : 416-364-6299

26 janvier 2024

À l'intention des porteurs de titres des FNB suivants :

FNB Indice Chefs de file américains CI

FNB Indice Morningstar États-Unis Momentum CI

Catégorie FNB Indice MSCI Canada Qualité CI*

FNB Indice Morningstar États-Unis Valeur CI

FNB Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité à couverture variable CI WisdomTree

FNB Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité à couverture variable CI WisdomTree

Fonds de revenu en \$ US CI DoubleLine

Fonds de titres à revenu fixe de base améliorés en \$ US CI DoubleLine

(individuellement, un « Fonds en dissolution » et collectivement, les « Fonds en dissolution »)

FNB Indice total des obligations du Canada à rendement amélioré CI (qui sera renommé FNB Indice des obligations totales du Canada CI)

FNB Indice total des obligations du Canada à rendement amélioré CI (qui sera renommé FNB indice des obligations totales à court terme du Canada CI)

(individuellement, un « Fonds à changement d'indice » et collectivement, les « Fonds à changement d'indice » et, avec les Fonds en dissolution, les « Fonds » et individuellement, un « Fonds »)

* Une catégorie d'actions de CI First Asset Fund Corp.

Madame, Monsieur,

<u>Assemblées extraordinaires – Propositions à l'égard de fusions des Fonds et de modifications des objectifs de placement</u>

Les assemblées extraordinaires des porteurs de titres des Fonds susmentionnés se tiendront simultanément le mardi 5 mars 2024 à partir de 10 h (heure de Toronto), uniquement sous forme d'assemblées virtuelles (en ligne), à l'adresse suivante : https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1587; mot de passe : ciinvestments2024 (chacune, une « assemblée », et collectivement, les « assemblées »).

En cas de reprise de l'assemblée concernant un Fonds, le présent avis constituera l'avis de reprise de l'assemblée, qui se tiendra de la même manière et à la même heure le 18 mars 2024.

Les assemblées seront tenues aux fins suivantes :

1. Fusions de Fonds

Solliciter l'approbation des porteurs de titres des Fonds en dissolution d'examiner et, s'il est jugé approprié, d'adopter <u>la fusion de chaque Fonds en dissolution avec le fonds prorogé</u> <u>correspondan</u>t (chacun, un « fonds prorogé ») indiqué en regard de son nom ci-dessous (chacune,

une « **fusion** », et collectivement, les « **fusion**s »), comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, datée du 26 janvier 2024 (la « **circulaire** »);

Fusion nº	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
1	FNB Indice Chefs de file américains CI (SID)	FNB indiciel momentum amélioré américain CI (CMOM)
2	FNB Indice Morningstar États-Unis Momentum CI (YXM, YXM.B)	FNB indiciel momentum amélioré américain CI (CMOM, CMOM.B)
3	Catégorie FNB Indice MSCI Canada Qualité CI (FQC)	FNB Indice de croissance de dividendes sur titres canadiens de qualité CI WisdomTree (DGRC)
4	FNB Indice Morningstar États-Unis Valeur CI (XXM, XXM.B)	FNB indiciel valeur améliorée américain CI (CVLU, CVLU.B)
5	FNB Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité à couverture variable CI WisdomTree (DQI)	FNB Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité CI WisdomTree (IQD)
6	FNB Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité à couverture variable CI WisdomTree (DQD)	FNB Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité CI WisdomTree (DGR)
7	Fonds de revenu en \$ US CI DoubleLine (CINC, CINC.U, CINC.B et toutes les séries OPC)	Fonds d'obligations à rendement total en \$ US CI DoubleLine (CDLB, CDLB.U, CDLB.B et toutes les séries OPC)
8	Fonds de titres à revenu fixe de base améliorés en \$ US CI DoubleLine (CCOR, CCOR.U, CCOR.B et toutes les séries OPC)	Fonds d'obligations à rendement total en \$ US CI DoubleLine (CDLB, CDLB.U, CDLB.B et toutes les séries OPC)

2. Modification des objectifs de placement

Permettre aux porteurs de titres du FNB Indice total des obligations du Canada à rendement amélioré CI (qui sera renommé FNB Indice des obligations totales du Canada CI) et du FNB Indice total des obligations à court terme du Canada à rendement amélioré CI (qui sera renommé FNB indice des obligations totales à court terme du Canada CI) d'examiner et, s'il est jugé approprié, d'adopter les modifications proposées à leurs objectifs de placement (chacune, une « modification proposées à l'objectif de placement » et collectivement, les « modifications proposées aux objectifs de placement »), comme il est décrit dans la circulaire;

3. Autres affaires

Traiter tout autre point qui pourrait être dûment soumis à l'assemblée pour chaque Fonds.

Nous avons fourni une description détaillée des questions devant être examinées aux assemblées dans la circulaire. Le texte intégral des résolutions proposées autorisant les questions susmentionnées figure aux annexes A et B de la circulaire. Veuillez lire la circulaire avant de voter.

Si la fusion concernant un Fonds en dissolution en particulier ou la modification proposée à l'objectif de placement d'un Fonds à changement d'indice en particulier, selon le cas, ne reçoit pas l'approbation nécessaire des porteurs de titres, le gestionnaire n'ira pas de l'avant avec la fusion concernée ou la modification proposée à l'objectif de placement concernée.

Participation aux assemblées en ligne

Les assemblées se tiendront uniquement sous forme virtuelle (en ligne). Les porteurs de titres des Fonds et les fondés de pouvoir dûment nommés, quel que soit leur lieu géographique, pourront assister à webdiffusion des assemblées. Veuillez noter que seuls les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent, avec leur numéro de contrôle et leur numéro d'accès à l'assemblée, poser des questions et voter aux lors des assemblées.

Il appartient aux porteurs de titres de maintenir leur connexion pendant toute la durée des assemblées. Les porteurs de titres qui prévoient actuellement de participer aux assemblées devraient envisager de soumettre leurs votes, leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote à l'avance afin que leurs votes soient comptabilisés en cas de difficultés techniques.

Pour toute question concernant la capacité d'un porteur de titres de participer aux assemblées ou d'y voter, veuillez envoyer un courriel au Service aux investisseurs de la Compagnie Trust TSX à l'adresse tsxtis@tmx.com ou en appelant sans frais au 1-866-600-5869. Après les assemblées, un rapport sur les résultats du vote sera déposé dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR+ »).

Notification et accès et la circulaire

Nous avons recours à une procédure de notification et d'accès qui nous permet de réduire le volume de papier que représentent les documents transmis aux fins des assemblées. Au lieu de recevoir une copie papier de la circulaire, vous recevez le présent avis décrivant la procédure à suivre pour accéder à la circulaire en ligne ou pour demander qu'une copie papier vous soit envoyée sans frais. Pour de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec le gestionnaire des Fonds (le « gestionnaire »), Gestion mondiale d'actifs CI, au 1-800-792-9355 ou par courriel à servicefrancais@ci.com.

La circulaire, le présent avis et les autres documents relatifs aux assemblées sont disponibles en version électronique aux adresses suivantes :

- www.ci.com
- www.sedarplus.ca.

Les documents demeureront sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Obtention d'une copie papier de la circulaire

Les porteurs de titres des Fonds peuvent demander qu'une copie papier de la circulaire leur soit remise, sans frais, en appelant au 1-800-792-9355 ou en envoyant un courriel à <u>servicefrançais@ci.com</u>. Si vous souhaitez recevoir une copie papier de la circulaire avant la date limite pour transmettre votre procuration, soit 10 h (heure de Toronto) le 1^{er} mars 2024, vous devez tenir compte du délai de trois (3) jours ouvrables accordé pour le traitement de votre demande ainsi que des retards possibles des envois par poste prioritaire et envoyer votre demande avant 17 h (heure de Toronto) le 23 février 2024. Avant le 5 mars 2024, nous ferons en sorte de vous envoyer une copie de la circulaire dans un délai de trois (3) jours ouvrables après la réception de votre demande. Après le 5 mars 2024, et pendant l'année qui suit la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR+ à l'adresse <u>www.sedarplus.ca</u>, une copie vous sera envoyée dans un délai de 10 jours civils après la réception de votre demande.

Recommandations concernant les propositions de fusions et de modifications proposées aux objectifs de placement.

Le gestionnaire est d'avis que les fusions proposées et les modifications proposées aux objectifs de placement sont dans l'intérêt des Fonds en dissolution et des Fonds à changement d'indice, selon le cas, et recommande aux porteurs de titres des Fonds en dissolution et des Fonds à changement d'indice de voter <u>EN FAVEUR</u> des modifications proposées aux objectifs de placement.

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds en dissolution s'est penché sur les questions de conflit d'intérêts potentiel se rapportant aux fusions proposées et a formulé au gestionnaire une recommandation positive, après avoir déterminé que les fusions envisagées donneront lieu à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds en dissolution.

Bien que le CEI ait examiné les fusions proposées sous l'angle des conflits d'intérêts, il n'a pas pour mandat de recommander aux porteurs de titres de voter en faveur de ces fusions ou contre celles-ci. Les porteurs de titres devraient examiner les fusions proposées et prendre leur propre décision.

Date de clôture des registres

Le 23 janvier 2024 est la date de clôture des registres pour déterminer qui sont les porteurs de titres ayant le droit de recevoir l'avis de convocation aux assemblées et d'y voter.

Vote

Vous pouvez voter en remplissant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote cijoint, selon le cas, et en le renvoyant par la poste, par télécopieur ou par Internet selon les instructions prévues dans le formulaire. Vous pouvez également voter aux assemblées qui vous concernent en y assistant virtuellement en suivant les instructions fournies dans le guide sur les assemblées virtuelles.

Bien que la tenue des assemblées soit prévue à la même heure et au même endroit pour des raisons de commodité, les porteurs de titres de chaque Fonds voteront séparément sur les questions qu'ils doivent trancher.

Le ou les aperçus de FNB et le ou les aperçus de fonds pour les séries correspondantes de titres du Fonds prorogé qui accompagnent le présent avis sont exclusivement fournis à titre indicatif aux porteurs de titres des Fonds en dissolution et non dans l'intention de solliciter des souscriptions en vue de l'acquisition de titres du Fonds prorogé.

<u>Avis important à l'intention des porteurs de titres non inscrits (porteurs de titres véritables)</u>: Vous êtes un porteur de titres non inscrit (porteur de titres véritable) si votre banque, votre société de fiducie, votre

courtier en valeurs mobilières ou tout autre intermédiaire détient vos titres pour votre compte. Dans ce cas, vous n'avez probablement pas reçu de formulaire de procuration, mais vous avez reçu un formulaire d'instructions de vote. Le porteur de titres non inscrit (porteur de titres véritable) ne peut utiliser un formulaire d'instructions de vote pour exercer les droits de vote rattachés à ses titres directement à la ou aux assemblées. Au lieu de ceci, le formulaire d'instructions de vote doit être renvoyé à son intermédiaire avant la ou les assemblées pour que les droits de vote rattachés aux titres soient exercés. Si vous êtes un porteur de titres non inscrit (porteur de titres véritable) et que vous souhaitez voter à la ou aux assemblées, veuillez suivre les instructions figurant sur le formulaire d'instructions de vote ou communiquer avec votre intermédiaire bien avant la ou les assemblées pour savoir comment procéder.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 26^e jour de janvier 2024.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION MONDIALE D'ACTIFS CI, À TITRE DE GESTIONNAIRE DES FONDS

« Darie Urbanky »

Darie Urbanky Président, en qualité de chef de la direction Gestion mondiale d'actifs CI

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CI FIRST ASSET FUND CORP.

« Duarte Boucinha »

Duarte Boucinha Chef de la direction, CI First Asset Fund Corp.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

Pour demander le présent document dans un autre format, veuillez communiquer avec nous depuis notre site Web à l'adresse www.ci.com ou par téléphone au 1-800-792-9355.